

Hes·so

Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

Fachhochschule Westschweiz

University of Applied Sciences and Arts
Western Switzerland

CAS HES-SO

**D'INTERVENANT·E SPECIALISE·E
DANS LE DOMAINE DE LA
JUSTICE PENALE**

2022-2023

Contexte et enjeux

Les « Lignes directrices pour le recrutement, la sélection, l'éducation, la formation et le développement professionnel du personnel pénitentiaire et de probation » récemment adoptées par le Conseil de l'Europe (25 avril 2019) prévoient notamment que le personnel des services d'exécution des peines, des établissements pénitentiaires et de la probation « devrait bénéficier d'un statut professionnel et d'une formation appropriée lui permettant de bien comprendre les responsabilités qui lui incombent et les exigences déontologiques de sa fonction ».

De même, au niveau de notre pays, les Principes régissant l'exécution des sanctions pénales en Suisse (CCDJP, 2014, p.8) mentionnent que « Le travail d'exécution est devenu plus complexe au cours des dernières années. L'exigence légale d'une évaluation du risque et de la formulation d'un pronostic sur le comportement futur par les autorités compétentes notamment est très exigeante et requiert un savoir spécialisé et de l'expérience ».

Dans ce contexte, le CAS d'Intervenant·e spécialisé·e dans le domaine de la justice pénale est destiné à renforcer la capacité des professionnel·le·s à faire face aux exigences élevées de leur mission.

Objectifs généraux

La formation vise à développer les compétences suivantes :

- situer son rôle et les modalités de son intervention dans le cadre des dispositions légales, des principes de la gestion des risques, de l'organisation du système d'exécution des sanctions et du déroulement du processus pénal ;
- appréhender le désengagement des pratiques délinquantes comme un processus complexe, multifactoriel, non linéaire et singulier ;
- construire un lien d'accompagnement dans un contexte d'aide contrainte ;
- ajuster les objectifs et les modalités de son intervention en fonction de l'évolution de la personne (facteurs de risque et ressources) et de ses perspectives concrètes d'insertion sociale ;
- mobiliser la personne comme acteur de son parcours de réinsertion dans le cadre d'une démarche orientée en fonction de son délit et du risque qu'elle représente ;
- recourir dans son action à un répertoire de réponses et à des moyens adaptés aux besoins spécifiques de la personne ;
- participer à l'échange d'informations, collaborer avec les autres professionnel·le·s intervenant auprès du justiciable ;
- adopter un positionnement à même de favoriser le déploiement d'une prise en charge coordonnée dans le cadre d'un réseau de coopération interprofessionnel.

Public

Cette formation s'adresse particulièrement :

- aux collaboratrices et collaborateurs des autorités d'exécution des sanctions, des établissements de détention, aux agent·e·s de probation, aux professionnel·le·s des institutions d'exécution de mesures et autres intervenant·e·s du domaine de la justice pénale ;
- titulaires d'un bachelor ou d'un titre jugé équivalent ;
- et qui disposent d'une expérience dans le domaine d'activité de la justice pénale.

Les personnes qui ne seraient pas au bénéfice d'une titre d'une haute école peuvent accéder à la formation sur la base d'une procédure d'admission sur dossier.

Organisation et contenu

Le CAS d'Intervenant·e spécialisé·e dans le domaine de la justice pénale est structuré en trois modules thématiques correspondant à un total de 15 crédits ECTS.

Module 1 Contexte et bases de l'intervention (4 crédits ECTS)

- Connaître les bases légales et le déroulement de la procédure pénale dans une perspective d'application aux situations spécifiques rencontrées.
- Comprendre les fondements d'une démarche d'évaluation criminologique et/ou psychiatrique.
- Appréhender les enjeux et impacts des politiques criminelles et des grandes approches correctionnelles au niveau de l'organisation du système de justice pénale, du rôle des acteurs et des pratiques d'intervention.

Responsables : Claudia Campistol, Valérie Petignat et Aurélie Stoll

Calendrier : 7 et 8 avril, 5 et 6 mai, 2 juin 2022

Mode de validation : Ecrit individuel réflexif

Module 2 Posture, démarche et techniques d'intervention (7 crédits ECTS)

- Identifier les principes et les procédures qui guident l'intervention, ainsi que les aspects à prendre en compte lors de celle-ci.
- Expérimenter différentes stratégies d'intervention qui soutiennent l'implication de la personne, tout en prenant en compte les enjeux de sécurité.
- Mettre en cohérence et articuler stratégies et techniques d'intervention.

Responsables : Anne Blanchot et Suzanne Lorenz

Calendrier : 8 et 9 septembre, 29 et 30 septembre, 27 et 28 octobre, 17 et 18 novembre, 15 et 16 décembre 2022

Mode de validation : Ecrit individuel réflexif

Module 3 Rôle des acteurs et coordination de l'intervention (4 crédits ECTS)

- Repérer les enjeux de la collaboration interinstitutionnelle et interprofessionnelle, ainsi que les conditions d'un travail d'accordage entre intervenants des domaines de la justice, de l'exécution des sanctions, de la médecine et de la psychiatrie, du service social, etc.
- Développer les bases d'un positionnement professionnel et d'une communication orientés vers la collaboration.
- Comprendre les principes de fonctionnement et appréhender les outils d'un dispositif intégré de suivi (case management).

Responsables : Daniel Lambelet et Aurélien Schaller

Calendrier : 2 et 3 février, 2 et 3 mars, 30 et 31 mars 2023

Mode de validation : Ecrit collectif réflexif

Modalités pédagogiques

La formation combine des apports théoriques, du travail à partir de cas pratiques, l'analyse de situations rencontrées et l'échange entre participant·e·s de manière à favoriser une intégration des apports dans l'activité professionnelle de chacun·e. L'expérience des professionnel·le·s en formation sera sollicitée dans la perspective d'une démarche réflexive.

Evaluation et titre obtenu

Les participant·e·s qui auront :

- assisté de façon régulière aux sessions de formation (90% de présence au moins)
- répondu aux exigences de l'évaluation pour chacun des trois modules
- réglé la totalité de la finance de participation à la formation

se verront délivrer le titre CAS (Certificate of Advanced Studies) HES-SO d'Intervenant·e spécialisé·e dans le domaine de la justice pénale (15 crédits ECTS).

Lieu de la formation

HETSL Lausanne

Conditions financières et désistement

Une finance d'inscription est perçue auprès de chaque participant·e par le site de formation. Elle n'est pas remboursable même en cas de désistement.

Coûts de la formation

Finance d'inscription : CHF 200.- payables à l'inscription.

Frais de formation : CHF 6'600.- payables 15 jours avant le premier jour de cours.

Les participant·e·s sont personnellement responsables du paiement de leur formation dans les délais indiqués, indépendamment du fait qu'ils ou elles reçoivent ou non des subsides.

Article 5 du règlement de la formation

- Les désistements ou reports doivent être communiqués par courrier recommandé au secrétariat de l'UFC.
- La formation doit être intégralement payée au plus tard 15 jours avant le premier jour de cours.
- En cas de désistement :
 - o la finance d'inscription de CHF 200.- reste acquise quelle que soit la décision d'admission, car votre dossier est traité.
 - o les frais de formation restent dus selon les modalités suivantes :
 - Après confirmation d'admission : 20%
 - Jusqu'à 30 jours avant le début de la formation : 50%
 - Moins de 30 jours avant le début de la formation : les frais sont intégralement dus
- En cas d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, les frais de formation dus ne sont pas remboursés.

Dans le cas d'un imprévu dont la gravité peut être établie (maladie, contexte personnel et/ou social bouleversé), les conditions ci-dessus pourront être adaptées au cas par cas.

Modalités et délai d'inscription

Le formulaire d'inscription peut être téléchargé sous :

https://www.hetsl.ch/fileadmin/user_upload/formation_continue/bulletins_inscription_cas/Bulletin_inscription_CAS-ISJ_2022-2023.pdf

La finance d'inscription est à régler en même temps que l'envoi du bulletin d'inscription complété.

Renseignements

Responsable de la formation : Daniel Lambelet, Professeur HES associé, daniel.lambelet@hetsl.ch

Administration de la formation : Tiziana Di Mizio, secrétaire, tiziana.dimizio@hetsl.ch
Tél. : 021 651 03 29

Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)
Unité de formation continue
Ch. des Abeilles 14
1010 Lausanne

Avec le soutien de :



Schweizerisches Kompetenzzentrum für den Justizvollzug
Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales
Centro svizzero di competenze in materia d'esecuzione di sanzioni penali